



Lyon le 27 mars 2015
Nos références : 2015-006
Contact : DIARRA Sammy
Courriel : diarra.sammy@neuf.fr

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur du service Incendie et Secours
du département du Rhône
et de la Métropole de Lyon
17 rue Rabelais
69426 LYON CEDEX 03

Monsieur le directeur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur des faits que nous jugeons inadmissibles.

Des formations de Sapeurs-Pompiers Professionnels sont encadrées par des Sapeurs-Pompiers volontaires : exemple lors de FMPA incendie à la maison à feu et même pour des spécialités qui sont réservées aux professionnels (exemple le SD).

Ces agents dont ce n'est pas le métier (non double statut) sont recrutés pour transmettre le savoir à des agents qui ont souvent plus d'expérience qu'eux.

Comment réagirait un officier supérieur qui verrait le charpentier, l'agent de sécurité, le charcutier, le comptable, le vigneron ... venir lui expliquer comment travailler ?

Notre grande et belle école départementale a été créée, peut-être avez-vous sous-estimé le besoin en formateurs permanents pour que ce bel outil de travail puisse tourner à plein régime.

La formation et l'intervention font parties de notre métier, l'infrastructure est à la hauteur de nos espérances, maintenant nous nous devons de lui donner les moyens humains pour fonctionner.

La CGT fidèle à ses valeurs refuse toutes les formations professionnelles encadrées par les Sapeurs-Pompiers Volontaires. Notre syndicat mettra tout en œuvre pour défendre notre métier et s'engage à soutenir les SPP qui agiront dans ce sens.

Le secrétaire général
CGT SDIS 69
Sammy DIARRA